

POLICE GÉNÉRALE  
DE FRANCE

Passé-port

valable pour un an

DÉPARTEMENT  
du Cantal

Registre n° 109  
N° 199

SIGNALEMENT

Âgé de 26 ans  
taille d'un mètre

74 centimètres

cheveux Châtains

yeux Vaux

narines Châtains

nez Gris

lèvre Long

bauche moyennes

barbe Châtain

menton Rond

visage Oval

teint Coloré

SIGNES PARTICULIERS

*[Handwritten marks]*

Signature du Posteur :

R. Renaud

Prix du Passé-port dix francs.

1488. (P. É.)

République Française  
Liberté - Égalité - Fraternité

Passé-port à l'Étranger,  
valable pour un an.

AU NOM DE LA  
République

Nous, Préfet du Cantal

Requerrons les Autorités civiles et militaires du Royaume, et prions les Autorités civiles et militaires des États amis ou alliés de la France, de laisser passer librement le Sieur Fréville (Robert) ~~et sa femme~~ Fréville négociant natif de Mandailles demeurant à Mandailles allant à Brazille ~~(France)~~ et de lui donner aide et protection en cas de besoin.

Le présent Passé-port est valable pendant quarante jours pour sortir du Royaume.

Fait à Aurillac, le Neuf Octobre 1850.  
approuvant trois mots rayés comme nul

Le Préfet,  
*[Signature]*

Le Secrétaire général,

*[Signature]*

